



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 1265

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 5 novembre 2018, le conseil a adopté le Règlement numéro 1265, intitulé: « Règlement autorisant le paiement de divers honoraires professionnels requis dans le cadre du projet de développement de l'aire TOD 2 du secteur de la gare et autorisant un emprunt de sept cent quatre-vingt mille dollars (780 000,00 \$) nécessaire à cette fin ».

Ce règlement a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

- par les personnes habiles à voter lors de la procédure d'enregistrement tenue les 28 et 29 novembre 2018;
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 11 janvier 2019.

AVIS PUBLIC est de plus donné que tous les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière à l'adresse ci-dessus indiquée, du lundi au jeudi, de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le vendredi, de 8 h 15 à 12 h, et que ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,

Ce 23 janvier 2019

(S) *Anne-Marie Piérard*

ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE